

GUIDE DE

L'ENFANCE



INSCRIPTIONS ET DÉMARCHES

2025—2026



ÉDITO

Chers parents,

La Ville de Choisy-le-Roi est mobilisée pour apporter aux 5 000 enfants qui fréquentent chaque année ses 17 écoles, ses centres de loisirs et ses centres municipaux de vacances en province une attention particulière afin de leur offrir tout le confort nécessaire pour bien grandir et bien s'épanouir.

À travers ce guide, vous pourrez mesurer le travail effectué par la Municipalité pour garantir un accueil sécurisé et de qualité pour le bien-être des enfants, dans des locaux adaptés à l'ensemble des professionnels de l'éducation. En parallèle, l'entretien et la réhabilitation des bâtiments scolaires permettent de répondre au mieux aux changements climatiques.

Pour compléter nos actions, des activités ludiques, pédagogiques et culturelles sont proposées dans nos centres de loisirs et centres de vacances, encadrées par des animateurs formés, garants de l'épanouissement des enfants. Pour bien grandir, il est aussi indispensable d'avoir une alimentation saine et équilibrée ; c'est pourquoi de nombreuses actions sont mises en place en ce sens.

Pour mener à bien tous ces projets, nous pouvons compter sur l'ensemble des services de la Ville, qui œuvrent au quotidien pour répondre aux besoins et au développement de l'enfant, toujours dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Comme l'année dernière, nous sommes heureux de vous remettre ce guide qui se veut avant tout pratique, informatif et chaleureux. Il est composé de deux parties: dans la première, vous retrouverez toutes les démarches gérées par la direction de l'Éducation de la Ville afin d'effectuer les inscriptions pour vos enfants aux différentes activités. Dans la seconde partie, vous découvrirez les grandes lignes des actions menées par la Municipalité en faveur de l'Éducation.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et un accès simple aux informations essentielles pour accompagner votre enfant dans son parcours scolaire et extrascolaire.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée à Choisy-le-Roi !



Tonino Panetta

Maire de Choisy-le-Roi
Vice-Président du
Conseil départemental
du Val-de-Marne



Bénédicte Hache

Adjointe au Maire à la vie
éducative, à l'enfance et
aux activités périscolaires

SOMMAIRE

À L'ÉCOLE

- 4 Présentation des écoles, carte scolaire
- 6 Inscriptions scolaires
- 8 Périscolaire

HORS DE L'ÉCOLE

- 10 Centres de loisirs
- 12 Séjours

TARIFS ET FACTURATION

- 16 Quotient familial
- 17 Tarifs des prestations
- 18 Facturation et paiement

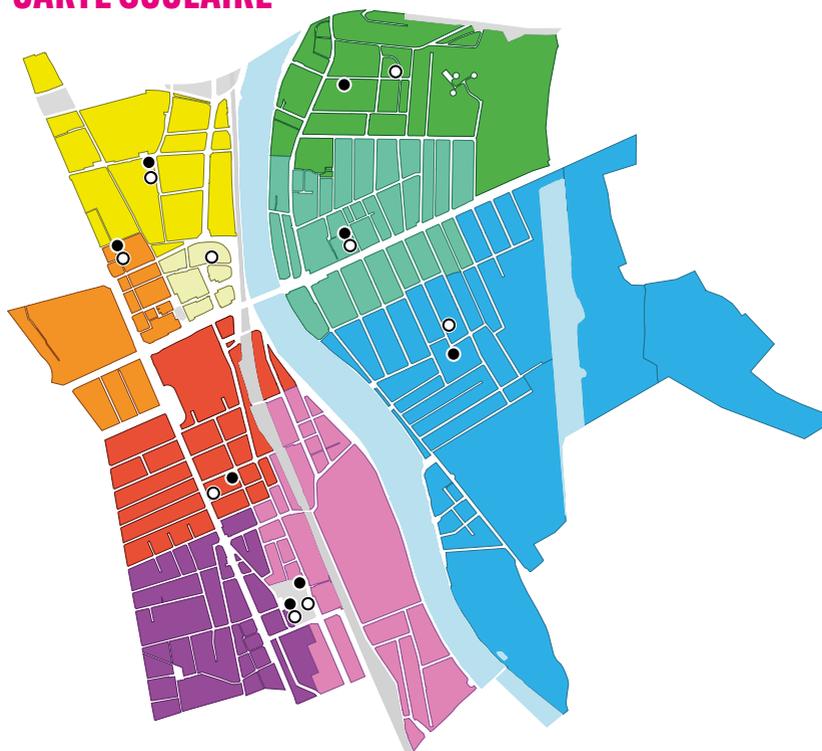
LA VILLE À VOS CÔTÉS

- 20 Éducation nationale et Ville, des compétences partagées
- 21 Entretien des bâtiments
- 22 S'adapter au réchauffement climatique
- 24 Renforcer la sécurité
- 25 Sensibiliser à la citoyenneté et à l'environnement
- 26 S'engager pour des repas de qualité
- 27 Soutenir les plus jeunes

PRÉSENTATION DES ÉCOLES

À votre écoute, le service Administratif et Financier de la direction de l'Éducation de la Ville répond à l'ensemble de vos demandes et à toutes les questions concernant les inscriptions de vos enfants à l'école, au périscolaire et aux séjours. Il assure au quotidien les relations avec les écoles, les parents, le calcul du quotient familial, la gestion des activités périscolaires et la facturation.

CARTE SCOLAIRE



○ Écoles maternelles

● Écoles élémentaires

Secteurs scolaires proposés

■ Cachin

■ Cotton-Cachin

■ Centre

■ Parc

■ Langevin

■ Mandela

■ Wallon-Curie

■ Hugo

■ Casanova-Macé

■ Secteurs non habités

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École Paul Langevin

29 rue Albert 1^{er}
01 70 13 92 37
Directeur: Laurent Danel
ce.0942385g@ac-creteil.fr

École du Parc

23 rue Paul Carle
01 48 84 21 41
Directrice: Nathalia Turell
ce.0940152e@ac-creteil.fr

École Joliot Curie

104 avenue d'Alfortville
01 48 90 98 26
Directeur: Jean-Marc Quere
ce.0940259w@ac-creteil.fr

École Jean Macé

80 rue de la Paix
01 48 90 92 71
Directrice: Malika Touabet
ce.0940349u@ac-creteil.fr

École Victor Hugo

11 rue Victor Jérôme
01 48 90 69 07
Directrice: Frédérique Peguet
ce.0940377z@ac-creteil.fr

École Marcel Cachin

41 rue Sébastopol
01 48 84 37 51
Directeur: Guillaume Leblanc
ce.0940533u@ac-creteil.fr

École du Centre

19 rue Auguste Blanqui
01 48 84 04 90
Directeur: Nicolas Despres
ce.0940294j@ac-creteil.fr

École Nelson Mandela

118 avenue Anatole France
01 70 13 92 47 / 48
Directrice: Noémie Cailler-Mahdaoui
ce.0942384f@ac-creteil.fr

ÉCOLES MATERNELLES

École Paul Langevin

29 rue Albert 1^{er}
01 48 92 41 53 / 37 04 (loge)
Directeur: Sofiane El Machroubi
ce.0940394t@ac-creteil.fr

École du Parc

16 rue Noblet
01 48 52 38 71
Directrice: Maële Noll
ce.0940398x@ac-creteil.fr

École Le Centre

25 rue Auguste Blanqui
01 48 84 04 16
Directrice: Hélène Batinica
ce.0940399y@ac-creteil.fr

École Danielle Casanova

49 rue de la Paix
01 48 90 92 72
Directrice: Nathalie Bastide
ce.0940482n@ac-creteil.fr

École Nelson Mandela

120 avenue Anatole France
01 70 13 92 49 / 92 41 (accueil)
Directrice: Maria Santiago
ce.0942397v@ac-creteil.fr

École Henri Wallon

37 rue Joliot Curie
01 70 13 92 35
ce.0940514y@ac-creteil.fr

École Marcel Cachin

37 rue Sébastopol
01 48 84 37 50
ce.0940548k@ac-creteil.fr

École Victor Hugo

11 rue Victor Jérôme
01 48 90 89 01 / 79 00
Directeur: Laurent Wurmser
ce.0941696h@ac-creteil.fr

École Eugénie Cotton

6-8 rue Georges Clémenceau
01 48 52 79 79
Directrice: Isabelle Dufourg
ce.0941699l@ac-creteil.fr

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

QUAND S'INSCRIRE ?

Chaque année, la campagne pour les inscriptions scolaires est lancée à **partir du 1^{er} décembre**, pour la rentrée de septembre de l'année suivante.

Les familles ont jusqu'au mois de février pour effectuer la demande en ligne via le portail famille :



Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (parmi la sélection suivante) :

- **locataire :** quittance de loyer ou attestation d'assurance habitation
- **propriétaire :** lettre de propriété ou taxe foncière ou attestation d'assurance habitation
- **hébergement :** l'hébergeant : justificatif de domicile,

pièce d'identité et attestation d'hébergement

Pages de vaccinations
(avec les derniers rappels à jour)

Acte de naissance ou livret de famille (copie)

Certificat de radiation si l'enfant était déjà scolarisé



L'école de votre enfant sera définie en fonction de votre adresse postale, comme indiquée sur la carte scolaire.

Il est possible de faire une demande en cours d'année en suivant les mêmes démarches. Un certificat de radiation de l'école d'origine vous sera alors demandé.

Dès lors que votre enfant est inscrit dans une école de Choisy-le-Roi (maternelle ou élémentaire), il ne sera pas nécessaire de refaire une inscription scolaire l'année suivante.

DÉROGATION À LA CARTE SCOLAIRE

La campagne de dérogation scolaire est lancée à partir du 1^{er} décembre. La demande est à faire en ligne sur le portail famille avec le ou les motifs de demande suivants :



Santé

Mode de garde

Fratric

Ce dossier est à constituer **avant la mi-mars**.

Par la suite, une commission se réunira courant juin. La décision de la commission est envoyée par courrier.

Attention : pour les demandes de dérogations hors commune (entrantes ou sortantes) une double démarche sera à effectuer : auprès de la commune de résidence, ainsi que de la commune souhaitée. Il faudra contacter le service Administratif et Financier qui vous transmettra le formulaire à remplir.

MTA : SCOLARISATION DES MOINS DE TROIS ANS

Ce dispositif s'adresse aux enfants de moins de 3 ans. Deux secteurs d'habitations sont concernés (secteur centre et secteur sud).

Les familles concernées reçoivent un courrier avec le dossier d'inscription. Les places sont attribuées lors d'une commission qui se tient chaque année au mois de juin.



La démarche d'inscription scolaire et la demande de dérogation est à déposer sur votre espace famille sécurisé via le portail famille.
<https://portail-famille.choisyleroi.fr>

PÉRISCOLAIRE

Pour accéder aux activités périscolaires (restauration, accueil, étude) et extrascolaires (centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances), **l'inscription est obligatoire et doit être renouvelée chaque année scolaire.**

Elle permet de collecter l'ensemble des informations légalement nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'enfant.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions sont à effectuer sur le portail famille (portail-famille.choisyleroi.fr) :

→ connectez-vous à votre compte famille avec vos identifiants

→ procédez à l'inscription de votre (vos) enfant(s).

En cas de difficultés de connexion à votre compte famille (enfant déjà scolarisé), veuillez envoyer un mail à : inscriptions.periscolaires@choisyleroi.fr en précisant le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant concerné.



Accueils périscolaires : matin, soir et étude

	Matin	Soir
Maternelles	7h — 8h20	16h30 — 19h
Élémentaires	7h — 8h20	16h30 — 18h (Étude) 18h — 19h

Le centre de loisirs (mercredis et vacances)

	Matin	Soir
Centre de loisirs	8h — 8h30 <i>Avant 8h, votre enfant est accueilli si besoin à l'accueil du matin de 7h à 8h</i>	17h — 18h <i>Après 18h, votre enfant est accueilli si besoin à l'accueil du soir jusqu'à 19h</i>

RESTAURATION



Grâce à l'application APP'table du groupe Elior vous pouvez suivre le menu à la semaine: **Scannez ce QR Code pour découvrir les repas.**

N'oubliez pas de mentionner le régime alimentaire de votre enfant lors de l'inscription aux activités périscolaires.

PORTAIL FAMILLE

Une fois la demande d'inscription aux activités périscolaires réalisée, vous recevrez un courrier détaillant les activités périscolaires de votre choix avec votre tarif, le montant de votre quotient familial ainsi que votre code famille. Il vous permettra d'accéder au **Portail famille** pour y consulter vos factures et procéder aux réservations/annulations de vos journées de centre de loisirs.



Facturation

Activité	Facturation
Restauration	À la présence
Étude	
Centre de loisirs	À la réservation
Accueil du matin	Forfait occasionnel (entre 1 à 6 présences)
	Forfait mensuel à partir de 7 présences
Accueil du soir	Forfait occasionnel (entre 1 à 6 présences)
	Forfait mensuel à partir de 7 présences

CENTRES DE LOISIRS

ADRESSES DES CENTRES DE LOISIRS

Prairie maternelle, élémentaire et l'Odysée

130 quai de Choisy-le-Roi
Tél.: 01 48 52 66 25 (maternelle)
Tél.: 01 48 52 52 07 (élémentaire)
Tél.: 01 58 42 47 40 (Odysée)

Paul Langevin

29 rue Albert 1^{er}
Tél.: 01 70 13 92 40

Maison Cerise

25 rue Auguste Blanqui
Tél.: 01 48 90 54 10

Victor Hugo

11 rue Victor Jérôme
Tél.: 01 48 90 79 00

Danielle Casanova

49 rue de la Paix
Tél.: 01 48 90 92 72

Eugénie Cotton

6 rue Georges Clémenceau
Tél.: 01 48 52 85 37

Calypso

86 rue Henri Corvol
Tél.: 01 48 90 73 77

Gondoles maternelle et élémentaire

118 avenue de
Villeneuve-Saint-Georges
Tél.: 01 48 53 10 16 (maternelle)
Tél.: 01 48 53 94 63 (élémentaire)

Henri Wallon

37 rue Joliot Curie
Tél.: 01 70 13 92 33



© Robert Bernard-Simonet / Photo: Guy Bréhiner

Attention, les lieux d'accueil au centre de loisirs peuvent changer durant les périodes de vacances et les mercredis. Les centres de loisirs sont à découvrir sur le site de la ville: choisyleroi.fr ou le portail famille: portail-famille.choisyleroi.fr

CHIFFRES CLÉS

7 centres de loisirs

2 centres de vacances

750 enfants accueillis chaque jour dans les centres de loisirs

100 animateurs qualifiés

550 enfants pendant l'été,
180 pendant les vacances d'hiver et 60 pendant les vacances de printemps partent dans les centres de vacances

RÉSERVATIONS

Grâce à votre accès au **portail famille**, vous pouvez réserver ou annuler les jours de présence de votre enfant au centre de loisirs pour les mercredis et les vacances. Les autres activités sont facturées soit au présentiel, soit au forfait.

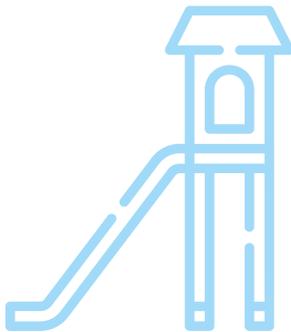
Pour connaître les modalités de paiement et de facturation scannez le QR Code ci-dessous



Attention : l'inscription annuelle (voir p. 8) ne veut pas dire réservation pour le centre de loisirs.

Vous devez inscrire votre enfant pour chaque période de vacances et chaque mercredi. Sans réservation du centre de loisirs de votre part, votre enfant ne pourra y être accepté.

En scannant le QR Code ci-dessous, retrouvez les dates limites de réservation et d'annulation des journées au centre de loisirs en téléchargeant le mémo. Cette page contient également un tutoriel pour vous accompagner dans vos démarches de réservation et d'annulation des journées au centre de loisirs.



Pour toute demande effectuée après les dates limites de réservation, une majoration de 50% sera appliquée sur votre tarif journalier.

SÉJOURS

La Ville propose des séjours ouverts à tous les enfants choisyens de 5 à 13 ans, dans les centres de vacances municipaux de Morillon et Penthièvre, aux périodes de vacances scolaires : hiver, printemps et été.

Des classes de découvertes sont également organisées en partenariat avec l'Éducation nationale. Elles permettent aux écoles choisyennes et aux enseignants de proposer une expérience enrichissante aux enfants, de leur faire découvrir de nouveaux horizons et de renforcer leur enseignement grâce à un projet pédagogique ludique qui renforce l'apprentissage dans le cadre scolaire.





PENTHIÈVRE

Située dans le Morbihan, en Bretagne, sa côte sauvage permet de découvrir les plages de l'océan et de la baie, ainsi que l'Île de Houat et Carnac.



MORILLON

Le chalet Béchard, situé dans le Grand Massif de Haute-Savoie, offre un cadre exceptionnel avec une grande variété de paysages montagneux. Son patrimoine historique et naturel offre un large choix de paysages à découvrir.



INFOS SUR LES SÉJOURS

		Âge	Durée	Activités
HIVER	Morillon	7 - 14 ans	1 ^{ère} semaine 7 jours	Ski alpin
			2 ^e semaine 8 jours	Multi glisse
PRINTEMPS	Morillon	5 - 14 ans	9 jours	Randonnée
				Raquette
ÉTÉ	Morillon	Juillet 7 - 14 ans	Juillet 15 jours	S'oxygéner et se ressourcer avant la rentrée: randonnée, parcours aventure, camping, escalade et baignade
		Août 5 - 14 ans	Août 16 jours	
ÉTÉ	Penthièvre	Juillet 6 - 12 ans	Juillet 15 jours	Apprendre en s'amusant: camping, pêche à pied, char à voile, accrobranche et Wave Rafting
		Août 6 - 12 ans	Août 16 jours	
		Fin août 6 - 12 ans	Fin août 9 jours	

BROCHURE D'INFORMATIONS

Elle renseigne les dates et les lieux de séjours ainsi que le bulletin d'inscription pour l'ensemble des enfants d'une même famille.

La brochure est envoyée par mail aux familles dont les enfants répondent aux critères d'âge requis. Elle est disponible sur le site de la Ville.

À réception de celle-ci, les familles peuvent s'inscrire par mail ou par courrier.

Une vérification des paiements à jour ainsi que le calcul du quotient familial (PASAM) sera faite.



CAMPAGNE D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux séjours s'effectuent auprès de la direction de l'Éducation et ont lieu deux fois par an :

La première en **novembre** pour les séjours hiver/printemps ;

La deuxième en **mars** pour les séjours d'été.



DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier est constitué de :

la fiche de renseignement à compléter par la famille ;

la facture ;

la note pour les modalités de paiement ;

la lettre aux familles (uniquement pour les séjours hiver/coupon : taille, poids et pointure) ;

le trousseau.

Dès réception de celui-ci, un mail de confirmation numéroté sera envoyé à chaque famille.

Pour information, la liste d'attente comporte un nombre de places limitées.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Dans le dossier d'inscription figure la facture du montant total du séjour :

50 % acompte, 50 % solde.

Le règlement des factures s'effectue auprès du Trésor Public d'Orly à réception de l'avis de sommes à payer.

Voir pages 18-19

QUOTIENT FAMILIAL

Le PASAM (pass pour l'accès solidaire aux activités municipales), ou quotient familial, est le mode de calcul permettant à toutes les familles et personnes sans enfants d'accéder aux prestations sur la base d'un tarif proportionnel aux revenus et à la composition du ménage.

Pour les familles avec enfants, il est calculé en même temps que la campagne des inscriptions périscolaires.

Il est valable pour toute l'année scolaire.

OÙ LE TROUVER ?

Sur le site de la ville :
choisyleroi.fr;

À l'accueil de l'Hôtel de Ville.

À QUELLE FRÉQUENCE LE RENOUVELER ?

Il est à renouveler **chaque année**, entre avril et juin.

QUELS SONT LES DOCUMENTS À FOURNIR ?

Le numéro d'allocataire CAF (si bénéficiaire) ou l'avis d'imposition (N-1);

Un justificatif de domicile récent (voir page 6)

Sans ces éléments, le plein tarif sera appliqué.

Les familles hors commune se voient appliquer un tarif extérieur (sauf si un des représentants légaux travaille sur la commune).

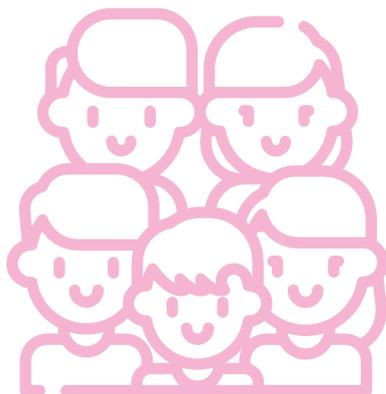
COMMENT SE CALCULE LE QUOTIENT FAMILIAL ?

Il tient compte du revenu familial annuel avant déduction :

Impôt (N-1) / 12 mois / Nombre de personnes au foyer
(enfant de moins de 20 ans).

Attention : le quotient familial n'est pas rétroactif.

NB : en cas de changement de situation, le quotient peut être révisé sur présentation d'un justificatif.



TARIF DES PRESTATIONS

		0	235,01	436,01	643,01	866,01	1185,01	>1800	Sans QF	Tarif ext.
		235	436	643	866	1185	1800			
Restauration scolaire		1,55€	3,06€	3,98€	4,63€	5,10€	5,75€	5,94€	6,53€	7,13€
		3,06€	3,98€	4,63€	5,10€	5,75€	5,94€	6,33€		
Centre de loisirs (mercredis & vacances)	tarif journalier	4,07€	5,29€	6,84€	8,45€	10,37€	12,92€	13,24€	15,65€	20,93€
		5,29€	6,84€	8,45€	10,37€	12,92€	13,24€	14,16€		
Centre de vacances (neige ou activités spéciales)	tarif journalier	21,68€	24,15€	29,27€	36,10€	40,33€	43,42€	44,27€	51,22€	74,34€
		24,15€	29,27€	36,10€	40,33€	43,42€	44,27€	45,10€		
Centre de vacances		16,92€	17,49€	25,08€	32,10€	35,39€	38,33€	39,06€	44,71€	62,00€
		17,49€	25,08€	32,10€	35,39€	38,33€	39,06€	39,80€		
Classe de découvertes		5,44€	10,73€	17,44€	21,84€	26,94€	33,30€	34,41€	38,45€	49,03€
		10,73€	17,44€	21,84€	26,94€	33,30€	34,41€	36,80€		
Accueil matin	forfait mens.*	16,83€	21,01€	27,37€	34,86€	43,81€	57,24€	59,16€	75,37€	93,26€
		21,01€	27,37€	34,86€	43,81€	57,24€	59,16€	63,29€		
	forfait occas.*	6,73€	8,40€	10,95€	13,94€	17,52€	22,90€	26,66€	30,15€	37,30€
		8,40€	10,95€	13,94€	17,52€	22,90€	23,66€	25,32€		
Accueil soir	forfait mens.*	16,83€	21,01€	27,37€	34,86€	43,81€	57,24€	59,16€	75,37€	93,26€
		21,01€	27,37€	34,86€	43,81€	57,24€	59,16€	63,29€		
	forfait occas.*	6,73€	8,40€	10,95€	13,94€	17,52€	22,90€	23,66€	30,15€	37,30€
		8,40€	10,95€	13,94€	17,52€	22,90€	23,66€	25,32€		
Étude	tarif journ.	2,90€							2,90€	

* Tarif mensuel: à partir de 7 présences dans le mois
 Tarif occasionnel : de 1 à 6 présences dans le mois

FACTURATION ET PAIEMENT

Les activités périscolaires font l'objet d'une facturation mensuelle. La facture est éditée entre le 10 et le 15 de chaque mois et est visible sur le Portail famille.

Une facture détaillée est transmise par voie postale aux familles qui ont souhaité recevoir les factures papiers.

PAIEMENT

Le paiement des services périscolaires s'effectue auprès du Trésor Public d'Orly à réception de l'ASAP (avis de somme à payer).

Par carte bleue

<https://www.payfip.gouv.fr/>
avec les références mentionnées sur l'avis :

code collectivité = 9939 ;

référence dette = 0000
(différente chaque mois).

Autres moyens de paiement

En vous munissant du talon de l'avis de sommes à payer :

Chèque libellé
au Trésor public ;

Espèces auprès d'un buraliste
partenaire à Choisy-le-Roi
(moins de 300€) :

[https://www.impots.gouv.fr/
portail/paiement-de-
proximite](https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite) ;

Chèque-vacances en cours
de validité au nom d'un des
deux redevables pour l'activité
« centre de vacances et classes
de découvertes » ;



CESU pour les activités
accueil et centre de loisirs pour
les enfants de moins
de 6 ans ;

Virement sur le compte
du Trésor public.
Retrouvez le RIB en scannant le
QR Code ci-dessous :



DIFFICULTÉS DE PAIEMENT

En cas de règlement tardif ou de difficultés ponctuelles : si la facture n'est pas honorée dans un délai de 40 jours, les familles feront l'objet d'une relance par les services du Trésor public.

Toutefois, si la famille rencontre des difficultés, elle peut prendre contact avec le service Administratif et Financier de la direction de l'Éducation de la Ville pour rechercher des solutions.

Si aucune démarche n'est entamée par la famille, le service pourra procéder à la radiation des activités périscolaires et l'enfant n'y sera plus accepté.



Vous pouvez trouver le formulaire en scannant le QR Code :



En cas de difficultés, la famille peut prendre contact avec :

Espace départemental des solidarités (EDS)

1 galerie des Alliés

01 56 71 44 33

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Place Gabriel Péri

01 85 33 48 00



PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Vous avez également la possibilité de mettre en place le prélèvement automatique.

Pour cela, remplir le formulaire dédié et le retourner au service accompagné d'un RIB au nom du redevable principal :

enfance@choisyleroi.fr

ÉDUCATION NATIONALE ET VILLE, DES COMPÉTENCES PARTAGÉES

Si la définition des programmes, la gestion des personnels enseignants et administratifs est dévolue à l'État, le reste est pris en charge par la commune.

La Ville de Choisy-le-Roi a donc la charge des écoles publiques établies sur son territoire. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les réparations. Elle gère les budgets d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles.

Elle peut organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école.

La commune est également en charge de l'organisation de la restauration scolaire et gère les personnels non enseignants, les ATSEM (Agent Territorial Spécialisés des Écoles Maternelles), les agents d'entretien et de restauration et les animateurs.

CHIFFRES CLÉS

98 agents d'entretien et de restauration

63 ATSEM (*Agent territorial spécialisé des écoles maternelles*) fixes et **4** volants interviennent dans les écoles.

5 postes d'éducateurs sont mis à la disposition des établissements scolaires pour assister les enseignants dans la mise en œuvre des séances d'EPS.

ENTREtenir LES BÂTIMENTS



Tout au long de l'année, la Ville entretient ses bâtiments grâce à de grands chantiers de rénovation ou de modernisation (peinture, électricité, réparation ou remplacement des sols, réfection des façades...).

En parallèle, les services techniques municipaux s'occupent de l'entretien courant des bâtiments (réparation de portes, de fenêtres...).

La Ville agit également pour rendre les équipements publics plus économes en énergie, sans pour autant compromettre la qualité du service rendu au public. Ainsi, depuis 2020, elle a investi pour :

l'isolation des combles des groupes scolaires Langevin et Mandela ;

l'isolation des combles de l'école élémentaire Victor Hugo et l'isolation par l'extérieur des façades ;

l'isolation des combles de l'école élémentaire du Parc et l'isolation par l'extérieur.

Ces travaux ont permis une réduction significative de la consommation énergétique ainsi qu'une amélioration du confort des usagers.

S'ADAPTER AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Alors que les villes se préparent au réchauffement climatique, le Maire et son conseil municipal s'engagent pour des écoles durablement adaptées à ces changements.

La Municipalité a décidé de s'attaquer aux cours de récréation. Traditionnellement recouvertes d'asphalte ou de béton, elles contribuent au phénomène « d'îlot de chaleur urbain ».

Les cours végétalisées sont quant à elles pensées comme des nouveaux îlots de fraîcheur, avec des espaces mieux partagés par tous et axés sur le bien-être des enfants. Les écoles Casanova, Paul Langevin et Nelson Mandela bénéficient de ce réaménagement et profitent pleinement de ces espaces de vie agréables. La Municipalité est l'une des premières villes du Val-de-Marne à s'être lancée dans le projet « cours vivantes » dès 2021.

Pour s'adapter aux fortes chaleurs, la Ville s'engage et investit. D'ici septembre 2026, chaque école sera complètement équipée :

d'un système d'aspersion dans les cours pour permettre aux enfants de se rafraîchir ponctuellement ;

de protection des façades en posant des nouveaux stores plus performants : 80 % des rayonnements ultraviolets seront absorbés, contre 50 % aujourd'hui ;

de ventilateurs au plafond avec régulateur de vitesse : 2 par salle en moyenne.

(Re)découvrez la vidéo sur le travail de concertation mené avec les enfants :





RENFORCER LA SÉCURITÉ

LA SÉCURISATION AUX ABORDS DES ÉCOLES

15 agents de traversée œuvrent au quotidien pour sécuriser les abords des écoles de Choisy.

Sous la responsabilité de la Police municipale, ils interviennent matin et soir.

Des barrières pour sécuriser les trottoirs, des ralentisseurs et des panneaux indiquant « Sécurité école » ont aussi été déployés pour améliorer davantage le chemin de l'école.

Toutes les écoles publiques sont concernées.



DES ÉCOLES ENCORE PLUS SÛRES

Dispositifs de sécurisation (confinement)

Depuis septembre 2025, chaque école est complètement équipée de films occultants sur les fenêtres en rez-de-chaussée donnant sur l'extérieur de l'école ou dans la cour. Par ailleurs, des systèmes permettant la fermeture des portes de salles de classe (boutons moletés) seront généralisés pour sécuriser les zones de confinement.

My Keeper

Ce programme, engagé depuis 2020, de sécurisation de toutes les écoles par le dispositif anti-intrusion, MyKeeper, s'est achevé cet été avec les dernières installations dans le groupe scolaire Victor Hugo, à l'école élémentaire Joliot-Curie, à l'école maternelle Henri Wallon mais aussi aux centres de loisirs de La Calypso et des Gondoles. Grâce à ce système, chaque salle dispose d'une alerte lumineuse ou sonore en cas d'intrusion. Ce système permet aussi de doter les enseignants de balises portables quand ils sont dans la cour ou en sortie scolaire.

SENSIBILISER À LA CITOYENNETÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

Pour former des citoyens engagés et conscients des enjeux majeurs de notre société, **la Ville multiplie innovations et expérimentations.**



Conseil citoyen des enfants

Avec le conseil citoyen, l'objectif consiste à valoriser la parole des enfants et à les faire participer à la vie de la cité. 28 enfants sont élus par les élèves de CM1 de huit écoles.

ÉcoCocotte

Pour valoriser et réduire les déchets alimentaires, favoriser la découverte du vivant, la Ville a installé trois poulaillers dans les écoles maternelles du Parc et du Centre (dans le jardin de Maison Cerise) et dans l'école élémentaire Joliot Curie.

Jardins pédagogiques

La Municipalité a développé des jardins pédagogiques pour favoriser l'éducation à l'environnement dans plusieurs écoles de la Ville.



École dehors

Ce programme de sensibilisation et d'animation mené en partenariat avec l'association Nature & Société, permet de déployer des actions hors les classes, avec des séances en plein air, afin de sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable. Ils vivent ainsi une expérience unique en développant un attachement spontané à la nature tout en prenant conscience des problématiques environnementales (eau, énergie, déchets...).

S'ENGAGER POUR DES REPAS DE QUALITÉ

Bien manger est un droit et une nécessité. Pour cela, la Municipalité continue à se montrer très exigeante dans le suivi qualité de son prestataire, en attendant la nouvelle cuisine centrale municipale.

DES EXIGENCES

Depuis février 2023, Elior est le fournisseur des repas scolaires.

Au menu: l'utilisation de produits frais, locaux, de la viande d'origine française, du poisson issu de la pêche durable et un maximum de denrées en circuit court.

Avec cette nouvelle offre, la Ville propose un repas de substitution pour les enfants ne mangeant pas de porc ou de viande, et 2 repas végétariens par semaine.



SELF

Les écoles Langevin-Mandela, Victor Hugo et Cachin élémentaires ont adopté un restaurant éducatif et convivial sous forme de self avec du mobilier adapté.

Les enfants peuvent ainsi choisir leurs aliments, se servir eux-mêmes et ainsi se sensibiliser au gaspillage alimentaire. À l'automne, l'école élémentaire Jean Macé sera aussi dotée d'un self.



UNE SECONDE VIE POUR LES DÉCHETS

Grâce au tri, les enfants donnent une seconde vie aux déchets. Une fois les déchets triés dans les cantines, ils sont collectés et traités par méthanisation ou compostage.

CUISINE CENTRALE MUNICIPALE

La future cuisine centrale sera située sur l'ancien site Renault pour des repas faits à Choisy-le-Roi pour les petits Choisyens, à partir de 2030.

SOUTENIR LES PLUS JEUNES

L'avenir de la Ville, sa plus belle richesse, ce sont ses enfants.

La Ville de Choisy-le-Roi est convaincue que tous les enfants ont le droit de s'épanouir tant sur le plan scolaire que personnel.

À cet effet, voici **deux exemples d'actions en faveur des plus jeunes.**

LA RÉUSSITE DE TOUS LES ENFANTS

Le Programme de Réussite Éducative (ou PRE) s'adresse aux élèves de 2 à 16 ans en situation de fragilité et issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Le PRE s'appuie sur la mise en place d'un accompagnement personnalisé de l'enfant et de sa famille. Des entretiens réguliers sont réalisés par les référentes afin d'échanger sur les fragilités rencontrées, le quotidien à la maison, les envies de chacun... Les objectifs peuvent être réajustés en fonction des situations. Il existe aussi le dispositif «PRE'T à repartir» qui s'adresse aux collégiens exclus temporairement de leur établissement.

COUP DE POUCE

Le «coup de pouce» s'adresse aux enfants de la grande section à la 6^e, ayant besoin d'un soutien dans leurs apprentissages.

De 16h30 à 18h, un accompagnateur scolaire les prend en charge au sein de leur établissement, avec une aide aux devoirs et un apport culturel nécessaire à la réussite scolaire.

En petit groupe, des interventions d'artistes, des ateliers philosophiques, des projets avec le réseau des médiathèques, des centres sociaux, du conservatoire... sont mis en place.

Toutes ces activités contribuent à favoriser la confiance en soi chez les enfants et ainsi d'acquérir de l'autonomie. Ils deviennent acteurs de leurs différents apprentissages.



INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h30

Le vendredi

de 8h30 à 12h00

CONTACTS

Téléphone

01 48 92 41 41

Mails

enfance@choisyleroi.fr
inscriptions.periscolaires@
choisyleroi.fr
sejours-enfance@choisyleroi.fr

Site de la ville

www.choisyleroi.fr

Portail famille

[https://portail-famille.
choisyleroi.fr](https://portail-famille.choisyleroi.fr)

CCAS | *Centre communal
d'Action Sociale*
01 85 33 48 00

EDS | *Espace Départemental
des Solidarités*
01 56 71 44 33

Trésor Public
01 48 53 05 10